

**AVIS DE SIGNATURE DE LA CONVENTION
D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC FLUVIAL N°3669**

Port de Javel bas

Après mise en œuvre d'une procédure d'appel à manifestation d'intérêt en 2016 portant sur plusieurs emplacements à l'échelle de l'axe Seine, et à l'issue de l'organisation d'une procédure d'appel à projets lancée en février 2017, le Port Autonome de Paris a attribué l'un des emplacements situés dans le bief de Suresnes à la société WHY NOT PRODUCTIONS.

Par une convention n°3669 signée le 29 mars 2019, le Port Autonome de Paris a autorisé cette société à occuper l'emplacement situé au port de Javel bas sur la commune de Paris (75015), pour l'exploitation d'un complexe aquatique et d'activités liées.

Durée de la convention :

La convention est conclue pour une durée de 20 ans et 2 mois à compter du 1^{er} juin 2019.

Les caractéristiques de l'emplacement :

- Un plan d'eau de 1 980 m² constituant le port d'attache de l'établissement flottant à construire ;
- Un terre-plein de 4 098 m² comprenant une bande bord à quai de 443 m², un terre-plein de 2 415 m² destiné à l'activité propre du titulaire, une voie de desserte de 655 m², et des bandes plantées sur une surface de 585 m².

Service auprès duquel des informations complémentaires peuvent être demandées :

Agence Paris Seine – 2 Quai de Grenelle 75015 Paris – Téléphone : 01.53.95.54.00 – Adresse mail : aps@paris-ports.fr

Juridiction chargée des procédures de recours :

La convention n°3669 peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de 2 mois à compter de la publication du présent avis auprès du :

Tribunal administratif de Paris – 7 rue de Jouy 75181 Paris Cedex 04– Téléphone : 01.44.59.44.00 – Télécopie : 01.44.59.46.46

Date d'envoi de la publication : 3 octobre 2019